

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. MILLIES-LACROIX.

Présents: M.M. DOUMER, BIENVENU-MARTIN, BRARD, LUCIEN CORNET, DEBIERRE, DELONCLE, LUCIEN HUBERT, MOREL, RAPHAEL-GEORGES LEVY, HENRY CHERON, MARRAUD, HENRI MICHEL, CHASTENET.

SOMMAIRE

- I - Assistance aux Français rapatriés de Russie.
- II - Budget de 1920 - Enseignement agricole - Justice.

- I - PROJET PORTANT OUVERTURE AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES D'UN CREDIT de 2 MILLIONS pour ASSISTANCE AUX FRANCAIS RAPATRIES de RUSSIE.

M. LUCIEN HUBERT, - donne lecture de son rapport sur ce projet.

Il est autorisé à en effectuer le dépôt avec demande de discussion immédiate.

- II - BUDGET DE 1920 - ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

M. DELONCLE, RAPPORTEUR, donne lecture de son rapport.

L'adoption des chapitres de ce budget donne lieu aux observations suivantes :

Chap. 16 - Matériel de l'enseignement ménager.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL. - Peut-on faire des créations d'écoles ménagères ambulantes dans les derniers mois de l'année?

M. LE RAPPORTEUR, - répond négativement, les crédits ne pouvant s'appliquer qu'aux écoles créées.

M. MOREL, - dit que, dans ce domaine, l'Etat a suivi l'impulsion

donnée par certains départements.

Chap. 17 - Personnel de l'Institut agronomique.

M. LE RAPPORTEUR, - estime qu'il faudrait augmenter le traitement des professeurs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Ils doivent avoir d'autres occupations.

M. LE RAPPORTEUR, - répond que tous ne sont pas dans ce cas.

M. CORNET, - dit que M. Roux, directeur de l'Institut Pasteur, recrute difficilement des professeurs. Nos savants ne sont pas payés suffisamment.

Chap. 18 - personnel des sections d'application.

M. LE RAPPORTEUR, - rappelle que les intéressés attendent le fonctionnement de l'Ecole du génie rural.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Une école ne peut fonctionner que si elle a un statut légal.

M. LE PRESIDENT. - Cet établissement ne pourra pas être créé simplement par voie de décret. Vous pourriez mentionner ce point dans le rapport.

Chap. 20 - Matériel.

M. LE PRESIDENT. - J'appelle votre attention sur ce fait que des crédits consacrés au matériel ont servi à des bourses. Vous pourriez faire l'observation, afin que la chose ne se reproduise pas au prochain budget.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - On pourrait, généralisant l'observation dire que les bourses devraient faire l'objet d'un chapitre spécial.

Chap. 22 - Matériel des écoles d'agriculture.

M. LE PRESIDENT. - On pourrait réserver ce chapitre, car la reconstruction de la ferme de l'école de Rennes, figure au chap.II du budget extraordinaire. (Adhésion.)

Chap. 25 -Personnel des écoles pratiques.

M. LE RAPPORTEUR, - dit que l'on a tendance à établir une distinction entre l'instruction et les travaux scientifiques, et que l'on a raison. Un professeur, en ce qui concerne son laboratoire, dépend de la direction des services scientifiques.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - C'est du caporalisme scientifique qui n'existe même pas en Allemagne.

M. LE RAPPORTEUR, - répond qu'un homme peut être compétent en matière d'enseignement, mais pas au point de vue scientifique.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Il devrait relever du directeur de son école.

(Le chap. est adopté et transféré au chap. 49.)

JUSTICE.

M. HENRI MICHEL, RAPPORTEUR, fait un exposé de ce budget.

Chap. 1 - personnel de l'administration centrale.

M. LE PRESIDENT. - Je propose une réduction de 4.000 frs pour protester contre une création d'un poste de sous-directeur qui n'est pas visée, dans la loi de finances. (Adopté.)

Chap. 2 - Personnel du service intérieur.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, - Il y a beaucoup d'auxiliaires dans ce ministère, une réforme s'impose.

M. LE RAPPORTEUR, - répond que des réformés gardiens de bureau refusent d'exécuter certains travaux, et ils sont soutenus par le ministère de la guerre. Alors on prend des auxiliaires.

Chap. 3 - Indemnités.

Réduction de principe de 6.720 en vue de diminuer le nombre des heures supplémentaires.

Chap. 5 - Frais de correspondance télégraphique.

Réduction indicative de 10.000 frs pour modérer l'emploi de la correspondance télégraphique.

Chap. 7- Conseil d'Etat, indemnités.

Réduction de principe de 3.300 frs, en vue d'amener une réduction du nombre des heures supplémentaires.

Chap. 10 - Cour de cassation, indemnités.

Réduction de principe de 3.705 frs, en vue d'amener une réduction du nombre des heures supplémentaires.

Chap. 16 - personnel des tribunaux de 1ère instance.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - La loi n'a pas établi une classe personnelle; la mesure n'aurait pas dû être prise.

M. LE RAPPORTEUR, - répond que l'on a voulu donner satisfaction à des protestations. Après avoir établi une classe personnelle pour les juges de 1ère classe en fonctions à une date déterminée, on a constaté que l'on en avait oublié trois.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous n'avons pas en ce moment à discuter la question d'équité.

(Réduction de 243.500 frs pour les juges de 1ère classe, et de 100.000 frs pour la suppression des tribunaux.)

Chap. 17 - indemnités au personnel des tribunaux de 1ère instance.

M. LE RAPPORTEUR, - dit qu'il s'agit d'indemnités à des juges supplémentaires, qui ont rendu des services exceptionnels pendant l'invasion.

M. LE PRESIDENT. - Ce crédit devrait figurer au budget extraordinaire.

Il ne s'applique pas au budget de 1920. Sans cela il reparaitra au budget de 1921.

M. LE RAPPORTEUR, - répond qu'il s'agit d'un crédit provisionnel.
(Réduction de 31.000 frs).

Chap. 23 - Justices de paix.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Une réduction paraît s'imposer.

M. LE RAPPORTEUR, - répond que la question du binage est délicate.
Réduction de 165.000 frs.

Chap. 26 - frais de justice de paix.

Réduction de 4.500 frs.

Chap. 32 - Subvention à l'Office de législation.

Réduction de 3.000 frs.

Chap. F - Impressions pour les commissions arbitrales des loyers.

Réduction de 1.000 frs.

La séance est levée à 17 heures 10 minutes.

-:-:-:-:-

Le Président de la Commission des Finances,